

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 (2021-2026)
de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et Gérald Collaud (CG-PCS)
demandant d'étudier la possibilité de modifier la voie de bus sur le boulevard de Pérolles
entre les arrêts Industrie et Charmettes**

En séance du 5 avril 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 46 de MM. P.-A. Perritaz et G. Collaud lui demandant d'étudier la possibilité de modifier la voie de bus sur le boulevard de Pérolles entre les arrêts Industrie et Charmettes.

Résumé du postulat

Actuellement, une voie de bus est présente entre les arrêts Charmettes et Industrie en direction de la Gare. Toutefois, aux heures de pointe, régulièrement les bus se retrouvent coincés dans la circulation sur le boulevard de Pérolles jusqu'au giratoire des Charmettes en direction de Marly. En mettant la voie de bus dans l'autre sens, à cet endroit (Industrie-Pérolles direction Marly), cela permettrait aux transports publics de mieux pouvoir circuler et ainsi d'augmenter leur vitesse commerciale.

Réponse du Conseil communal

Diagnostic - circulation des bus

L'augmentation de l'offre en transports publics ces dernières années a conduit à une croissance significative du nombre de bus qui empruntent le boulevard de Pérolles. Sur le secteur Charmettes, le trafic bus cumule les lignes urbaines 1, 3, 7, 8 et 9, les lignes régionales 129, 231, 233, 234 et 245 et les renforts scolaires aux heures de pointe. Ce sont des centaines de bus par jour, avec régulièrement 4 à 5 bus qui se suivent lorsque le trafic régional s'additionne aux bus des lignes urbaines.



Lorsque ces véhicules arrivent en approche de l'arrêt "Charmettes", ils consomment beaucoup d'espace, en partageant la voirie avec le trafic individuel motorisé et les cyclistes. Une priorisation des bus dans ce secteur permettrait globalement un gain de temps important si on prend en compte l'ensemble des véhicules TPF qui passent dans ce périmètre sur une journée type.



En direction de la gare, le trafic bénéficie d'une voie bus partagée avec les cyclistes, mais celle-ci est assez étroite et ne fonctionne pas idéalement dans la pratique. Fréquemment les bus circulent à cheval sur la voie TIM pour préserver un espace suffisant avec les voitures parkées latéralement.





Diagnostic - infrastructure

La route est équipée d'un revêtement phono-absorbant. Le tronçon concerné fait 300 mètres de longueur, avec une largeur moyenne de 13.8 mètres et une configuration rectiligne avec une très légère pente montante en direction des Charmettes. La limitation de vitesse est actuellement fixée à 50 km/h, mais elle sera modifiée fin 2023 à 30 km/h dans le cadre du projet lié à l'assainissement au bruit routier.

Les conditions de circulation entre les carrefours du Botzet et des Charmettes sont actuellement les suivantes:

Sens Botzet -> Charmettes	
TIM	Voie de circulation plus large que le minimum recommandé par les normes Aucune offre de stationnement
TP	Absence de voie bus ou autre système de priorisation, avec perte de temps pour les bus en approche du carrefour Charmettes
Vélos	Bande cyclable continue offrant de bonnes conditions de circulation
Sens Charmettes -> Botzet	
TIM	Voie de circulation plus large que le minimum recommandé par les normes 23 places de stationnement latérales
TP	Voie partagée bus + vélos, qui ne correspond pas aux normes en vigueur et qui ne fonctionne pas idéalement, induisant une circulation inconfortable pour les bus gênés par le stationnement latéral.
Vélos	Voie partagée bus + vélos, qui offre des bonnes conditions de circulation pour les cyclistes s'il n'y a pas de bus, mais avec du stationnement latéral (conflit avec manœuvres TIM et ouvertures de portières).

On dénombre également deux passages piétons aménagés au niveau des intersections avec les rues Jacques-Gachoud et des Charmettes. Ces deux passages ne répondent pas aux exigences actuelles, car ils traversent 3 voies de circulation sans disposer des îlots de protection ou de la régulation par feux requis dans de tels cas.



En matière de sécurité, on dénombre 6 accidents de la circulation pour ce secteur sur les 10 dernières années, dont 4 concernent des voitures renversant des cyclistes en quittant leur place de stationnement ou lors de manœuvres.

Analyse

La proposition du postulat de prioriser les bus dans le sens Botzet -> Charmettes permettrait d'améliorer significativement la circulation des transports publics dans ce secteur. Toutefois, on constate que le marquage présent aujourd'hui sur cette portion du boulevard de Pérolles est problématique, spécialement au niveau de la voie partagée bus + vélos, ainsi que les passages piétons. Il convient donc d'analyser une amélioration globale de la mobilité en prenant en compte les piétons, bus, voitures et vélos.

Le gabarit à disposition (13.8 mètres) permet d'envisager plusieurs options qui pourraient faire l'objet d'une étude technique de la part du Service de la police locale et de la mobilité. L'adaptation du marquage sur le boulevard de Pérolles pourrait théoriquement se faire dans des délais assez brefs, sans être liée à un processus de requalification de l'ensemble de l'espace public.

Conclusion

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n°46 de modifier la voie bus sur le boulevard de Pérolles permettrait effectivement d'améliorer les conditions de circulation des bus. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des usagers concernés. Le Service de la police locale et de la mobilité examinera différentes variantes d'aménagements à proposer au Conseil communal.

Le postulat n° 46 est ainsi liquidé.